



LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)
Information ISSN 2492-9751 n°34 – 17 mars 2013 – France POULAIN

La restauration d'une voûte lambrissée

La réfection d'une voûte lambrissée nécessite quelques précautions qui assureront sa qualité :

1. Avant la dépose des merrains qui le nécessitent :

- étude documentaire et sanitaire des décors peints éventuellement superposés sur la voûte, les couvre-joints, les éléments de décors, les sablières, les entrails et poinçons,
- campagne photographique incluant des vues rapprochées des fenêtres réalisées,
- analyse stratigraphique de la polychromie car il n'est pas sûr que la peinture visible correspond à la seule peinture existante. Dans certains cas, il sera nécessaire de réaliser des prélèvements mais qui devront être de faibles dimensions et situés dans des zones peu visibles.
- description de l'ensemble des décors, visibles ou découverts et critique d'authenticité (décor original, repris, restitué)
- propositions de restauration avec descriptif des travaux à réaliser présentés poste par poste et précisément localisés (consolidation, dégagement, réintégration, restitution, harmonisation...). Il s'agit notamment de savoir comment restituer les décors des merrains manquants, ce qui peut être relativement simple quand il s'agit d'une voûte blanchie ou bleue avec des motifs répétitifs et localisés de manière géométrique mais qui peut être très compliqué voire impossible en cas de motifs uniques comme des fleurs ou des personnages.
- remise d'un rapport papier et CD. Il s'agit pour le commanditaire de conserver les traces de ce qui existait avant la restauration et de pouvoir demander conseil auprès des services de l'Etat (DRAC, ABF) ou de la Conservation Départementale du Patrimoine (CDP).

2. Pendant la dépose :

- consolidation autant que de besoin du décor polychrome avant dépose,
- dépose soignée, merrain par merrain, avec identification systématique et relevé détaillé,
- conservation des merrains dans de parfaites conditions pendant la restauration de la charpente,

3. Après la dépose

- reprise des éléments de charpente qui le nécessitent réalisée de manière traditionnelle,
- restauration et traitement de la voûte en conservant le maximum d'éléments originels. Les merrains neufs seront identiques à ceux déposés en démolition qui présenteront les mêmes dimensions, la même nature de bois, la même mise en oeuvre (sciage et/ou fendu)

Remarque : les anciens merrains ne seront aucunement retaillés ou adaptés. L'emploi de vernis sur les bois est strictement proscrit.